

Nombre de membres en exercice: 15**Présents :** 14**Votants:** 15**Séance du 04 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre février l'assemblée régulièrement convoquée le 04 février 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Herve ROQUES, Yves LAVERGNE, Catherine PETIT, Didier PUGNET, Frédéric THOMAS, Loïc BACH, Claudine ROUMEGUE, Céline BAYNAT, Paulette BRICHET, Jocelyn DIBOIS, Audrey BOSCH, Rosette BESSIERES, Jean-Luc LLEDO, Remy CRUCIANI

Représentés: Céline MARSIS représentée par Jean-Luc LLEDO

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Rosette BESSIERES

Remplacement copieur école

Monsieur le Maire indique que le copieur de l'école de DEGAGNAC qui a été transféré à l'école de LAVERCANTIERE ne fonctionne plus et vu son âge et sa vétusté, il y a lieu de renouveler ce matériel.

Un contrat auprès de l'entreprise COP'INFOR de CAHORS était en cours pour cet appareil.

Un devis pour son remplacement a été demandé pour une location sur 12 mois.

Le cout HT de cette prestation est de 40 € ht /mois.

Après courte discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, donnent accord à Monsieur le Maire pour engager la dépense et signer le devis.

Participation association "Notre Village"

Comme chaque année, le contrat d'adhésion à l'association « Notre Village » arrive.

Le montant de la participation pour l'année 2022 est de 404.40 €.

Après discussion, les membres du conseil par :

13 voix CONTRE, et

2 ABSENTATIONS

décident de ne pas donner une suite favorable à cette participation

Vote des tarifs

	TARIFS 2020	A COMPTER DE CE JOUR
Location salle des fêtes :		
– HABITANT COMMUNE	120 €	120 €
– CAUTION HAB. COMMUNE	500 €	500 €
– ASSOCIATION COMMUNALE	30 €	30 €
– OCCUPATION RESTREINTE POUR ASSOCIATIONS COMMUNALES	GRATUIT	GRATUIT
– HABITANT HORS COMMUNE	300 €	300 €
– CAUTION HAB. HORS COMMUNE	500 €	500 €
– ASSOCIATION HORS COMMUNE		60 €
– OCCUPATION RESTREINTE POUR LES ASSOCIATIONS ET PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE	50 €	60 €
– OCCUPATION DE PLUS DE 3 JOURS POUR LES ASSOCIATIONS ET PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE		500 €
CONCESSION CIMETIERE	CIMETIERE ANCIEN :200 € CIMETIERE NEUF : 400 €	CIMETIERE ANCIEN :200 € CIMETIERE NEUF : 400 € CIMETIERE NEUF partie creusée : 400 € + 200 € = 600 €
COLUMBARIUM	400 €	400 €
VENTE TERRAIN COMMUNAL	Terrain agricole ou naturel : 1.50 €/ m ² Terrain devant pas de porte : 10 €/m ²	Terrain agricole ou naturel : 1.50 €/ m ² Terrain devant pas de porte : 10 €/ m ²
GARDERIE	12 € / MOIS	12 €/ MOIS

Convention relative au dépôt de biens culturels maritimes appartenant à l'Etat

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a obligation de passer une convention entre la commune de DEGAGNAC et le Ministère de la culture pour le dépôt de biens culturels maritimes appartenant à l'Etat qui sont entreposés à la mairie.

Afin de permettre la présentation au public des Biens culturels Maritimes, propriétés de l'Etat gérés par la DRASSM (Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture) et pour répondre à la demande du dépositaire, un dépôt est consenti pour une période de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois.

Après courte discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

Vente de bois à l'entreprise SISTERNE

Monsieur le Maire indique que l'entreprise SISTERNE a acheté 42 stères de bois appartenant à la commune.

Le montant de cet achat est de 460 €.

Après courte discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à établir le titre de recette.

Classement des routes

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de rajouter 320 m de longueur de voirie concernant trois voies communales aux lieudits suivant :

- Lantis,
- Le Mas, et
- Les Fourcaries

et de modifier le tableau comme suit :

N° ORDRE	APPELATION	P O I N T D'ORIGINE / P O I N T EXTREMITÉ	Longueur en ml	Largeur en ml	Date de classement
VC 186	Lantis	VC 145 à l'entrée de propriété de Mr MARCHAL	160 ml	3 m	04/02/2022
VC 187	Le Mas	VC 101 à l'entrée de propriété de Madame Marjorie COUDERC	40 ml	3 m	04/02/2022
VC 188	Les Fourcaries	VC 106 au hameau de Fourcarie	120 ml	3 m	04/02/2022

Cette nouvelle situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voie communale à 70 996 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Accord unanime des membres du conseil municipal.

Restructuration d'un équipement sportif

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'apporter des précisions sur le plan de financement pour le projet de restructuration d'un équipement sportif sur la commune de DEGAGNAC.

Une attribution d'un fonds de concours de la communauté de communes Cazals-Salviac est demandée.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Montant de l'acquisition : 35 401.50 € HT
- Aide de DETR 30 % : 10 620.45 €
- Fond de concours de la communauté de communes 33 % : 11 682.50 €
- Auto financement 37% : 13 098.55 €

Accord unanime des membres du conseil municipal.

Informations et questions diverses

- Reprise du garage mécanique par Monsieur Mathieu SIMON : signature dans quelques jours
- Mise en place des coussins berlinois aux entrées du bourg et des panneaux indicateurs et de 30 kms/h
- Eventualité de création d'un site internet de la commune : prendre contact auprès d'une collectivité qui a mis en place un site
- Colis cadeau des aînés pour décembre 2022 : accord à l'unanimité pour prendre en compte les administrés qui auront 85 ans.
- Marché des producteurs : reconduction à partir du mois de Juin : recherche de maraichers
- Recherche d'un parking pour le festival organisé par le Comité des Fêtes

Séance levée à 23h00.